

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de chef de bureau, est vacant au pôle aménagement et développement territorial – direction de l'immobilier – service études et programmes – bureau bâtiments,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 22 mars 2024, madame Bénédicte Lembre, ingénieur principal, est chargée des fonctions, par intérim, de chef de bureau bâtiments – service études et programmes – direction de l'immobilier – pôle aménagement et développement territorial.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 3 avril 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines